



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Poursuites disciplinaires et pénales envers les syndicalistes

Question écrite n° 5778

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre du travail sur la décision de la cour d'appel du tribunal administratif de Versailles d'avril 2017 concernant un syndicaliste de SUD Activités postales. En 2010, il est accusé par sa direction de séquestration du fait de sa participation à une occupation de la direction départementale de La Poste. Il est alors menacé de licenciement : ce dernier est refusé par l'Inspection du travail en 2010, par la ministre du travail en 2011, puis par le tribunal administratif en 2014. Néanmoins, la cour d'appel du tribunal administratif de Versailles, en avril 2017, a annulé les décisions précédentes. Il revient donc à Mme la ministre du travail de décider de son sort, suite à un nouveau refus de l'inspection du travail en 2017 de licencier ce syndicaliste. M. le député souhaite rappeler à Mme la ministre que ce syndicaliste a dû essuyer, depuis 14 ans, plus de 10 tentatives de licenciement et presque un an de mises à pied cumulées de la part de la direction de La Poste. La présente décision se fait donc dans un contexte de longue répression de son combat syndical. Ce n'est pas une situation isolée : les poursuites disciplinaires ou pénales à l'envers de grévistes ou de manifestants se comptent par milliers depuis le mouvement social contre la loi travail. Cet acharnement n'est pas compatible avec les droits des représentants syndicaux et les valeurs de démocratie sociale de la République française. En conséquence de quoi, il lui demande de refuser le licenciement de ce syndicaliste.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5778

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 décembre 2018

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1372

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)